

MUSIQUE

Jacques Siron, porte-parole d'un groupe réunissant Isabelle Milli, Béatrice Graf, Jacques Ménétreay et François Tschumy.

Historique

Genève peut se flatter d'une longue et importante tradition musicale. D'emblée il faut souligner la grande variété des pratiques musicales, ce qui rend la synthèse difficile. Ce bref panorama comprend nécessairement des lacunes.

Conservatoire et Opéra sont construits au cours du XIX^e siècle. L'OSR est fondé en 1918 par Ansermet. Il existe de nombreuses traditions de chorales, de fanfares et d'harmonies (Cadets, Harmonie Nautique, Fifres et tambours, Ondine, sociétés d'accordéonistes...), ainsi que plusieurs orchestres symphoniques.

Dans les années 1930, plusieurs institutions d'enseignement musical apparaissent, avec le but social d'ouvrir l'accès à la formation musicale. Il s'agit principalement de l'École sociale de musique devenue Conservatoire populaire (CPM), et de l'Institut Jaques-Dalcroze.

Dans les années 1970-80, de nombreuses associations musicales voient le jour : le Festival du Bois de la Bâtie, l'AMR, les Ateliers d'ethnomusicologie, Contrechamps, le Centre International de Percussion, Post Tenebras Rock, suivies plus tard notamment par la Cave 12, le Kab, le Festival Archipel. Ces associations de musiciens se sont généralement organisées « par le bas », à partir d'une vie associative largement fondée sur le bénévolat, au départ du moins. Ces associations obtiennent des subventions, qui ont augmenté par paliers au fil des ans, sans que celles-ci puissent se comparer au soutien accordé aux deux grandes institutions que sont l'OSR et le Grand Théâtre.

Des chiffres

- En 2006, la Ville et l'Etat de Genève ont subventionné la musique à hauteur de 45 millions environ, ce qui représente environ 50% des subventions culturelles.
- Deux grandes institutions musicales, l'OSR et le Grand Théâtre, représentent environ 80% de ces subventions.
- L'Etat consacre environ 10'200'000 francs à la musique, sans compter les écoles de musique.
- La Ville de Genève consacre un peu moins de la moitié de son budget à l'Art et à la Culture, l'autre moitié étant consacrée aux musées et bibliothèques.
- Exemple de répartition au budget 2007 : OSR et Grand Théâtre : 78 % (non compris les fonctionnaires et les employés de la Ville qui y sont affectés) / Divers musique classique (dont certaines chorales et l'OCG) : 7 % / Musiques contemporaines : 4 % / Jazz et musiques actuelles : 4 % / Fanfares : 3 % / Ateliers d'ethnomusicologie : 2 % / Divers : 2 %

Quelques points :

- Pour les deux grandes institutions, la part de subventions acquise est plus importante. Entre 70% et 80% de leur budget sont assurés par la reconduction régulière des subventions. La notion de risque est moindre pour une institution assurée, année après année, de couvrir une telle proportion de ses frais de fonctionnement.
- A noter que cela a un effet multiplicateur auprès des sponsors privés, qui sont nettement plus enclins à soutenir de façon complémentaire des grosses institutions pérennes, prévisibles et « prestigieuses ».
- Les associations qui sont dévolues à la création prennent davantage de risques. Environ 60% du budget global des manifestations dépend de variables telles que affluence, partenariats à négocier au

coup par coup, météo favorable, etc. Elles sont moins assurées d'avoir un petit coup de pouce financier du Conseil municipal en cas de difficultés.

Pistes de réflexion

Les deux points présentés ci-dessous (statut des musiciens et rôle de la création) représentent deux pistes qui vont se compléter par d'autres dans la suite du travail dans le cadre du Forum.

1. Statuts des musiciens

- Être musicien de niveau professionnel nécessite de nombreuses années de formation, débutant dans l'enfance et s'étageant entre 12 et 20 ans d'études. Pour se maintenir à niveau, une pratique très régulière est nécessaire.
- À formation égale ou comparable (diplômes, cursus...), il existe une très large disparité des statuts. Ces disparités n'ont souvent aucun rapport avec le niveau, le rayonnement et la notoriété.
- Seuls les musiciens engagés dans les grandes institutions classiques sont des *salariés* ayant un niveau de vie assimilable à la classe moyenne.
- La plupart des musiciens de niveau professionnel assurent leur subsistance régulière en *enseignant*. Ils vivent deux vies professionnelles : celle de salarié de l'enseignement et de musicien rétribué au cachet, avec une faible régularité assurée ou le plus souvent sans régularité.
- Les niveaux des cachets sont très différents d'un genre de musique à l'autre. D'une manière générale, les traditions de la musique classique pratiquent des niveaux beaucoup plus élevés. Par exemple, les tarifs syndicaux de musique classique sont environ de 175 francs la répétition et 200 francs le concert, ce qui représente entre 600 et 850 francs par concert correctement rétribué. Les tarifs pratiqués à l'AMR sont de 300 francs par concert, sans rétribution des répétitions. On retrouve cette différence entre les genres pour les solistes internationaux.
- La *rétribution au cachet irrégulier* échappe à toute statistique et représente une absence totale de statut social, contrairement à de nombreux pays qui entourent la Suisse. La plupart des musiciens n'ont pas droit à un statut d'intermittent, il n'ont donc pas la possibilité de toucher le chômage dans les périodes d'inactivité ou lors de la disparition de sources de revenus, ils échappent au deuxième pilier et sont très fragilisés du point de vue de leur prévoyance professionnelle. La *précarité* d'un grand nombre de musiciens devient préoccupante.
- A l'heure actuelle, Suisseculture et l'Office Fédéral de la Culture (OFC) réfléchissent au financement d'un fonds de solidarité interprofessionnelle au niveau suisse.

2. Création

Citons Olivier Vodoz, ancien Conseiller d'Etat libéral, qui a dit en février 2008 « C'est le devoir de nos sociétés que de pouvoir commander des œuvres ! Il ne peut y avoir de vie culturelle à notre époque sans promouvoir des *auteurs* (plasticiens, musiciens, écrivains...) ».

Un meilleur équilibre entre répertoire et création doit se reformuler, de manière à investir de manière plus dynamique les potentiels créateurs de Genève. Par glissement progressif, les subventions tendent à valoriser le répertoire et à se montrer timides dans les domaines contemporains. Si l'on pense aux débuts de l'OSR, l'orchestre était en phase avec les créateurs de son époque grâce à Ansermet. Aujourd'hui, les grandes institutions (OSR et Grand Théâtre) ainsi que de nombreux ensembles sont principalement centrés sur le répertoire d'avant 1950, avec de trop rares exceptions (comme par exemple, la création d'un opéra contemporain). Il manque des outils précis pour évaluer la part des musiques « modernes » et des créations, mais on peut grossièrement la situer entre 6 et 12% des fonds publics. Si le rôle des instances publiques est crucial, comme nous le pensons, il serait nécessaire que

tous les fonds affectés à la création apparaissent de façon plus visible. N'est-ce pas le moment de repenser les rapports entre tradition et innovation, afin que les musiques du XXI^e siècle trouvent une place plus dynamique dans la politique culturelle ?